

Le GAEJ 93

Groupement pour l'Aide à l'Education des Jeunes de la Seine-Saint-Denis

Le Groupement pour l'Aide à l'Education des Jeunes dit GAEJ est un Groupement de Coopération Social (GCS) ouvert depuis le 2/11/2011. Il réunit l'établissement public : Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF), les associations DEVENIR, CONCORDE et la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis.

Elles sont toutes impliquées dans l'accueil de « cas complexes » et elles prennent en charge de jeunes en grandes difficultés (souffrant de troubles du comportement, de problèmes de santé mentale, de déscolarisation, sujets à de multiples ruptures dans les prises en charge, etc.) sur la base d'un dispositif éducatif adapté et des moyens spécifiques.

Ce mode d'intervention vise à garantir une plus grande cohérence et une continuité dans la prise en charge de ces adolescents. Le groupement de coopération coordonne un dispositif de moyens humains (éducateurs, animateurs, infirmiers psychiatriques, ...) et de modes d'hébergement (gîtes, appartements...) destinés à assurer la permanence d'un accueil cohérent pour ces adolescents.

Le principe étant de proposer une prise en charge individualisée adaptée à la problématique de ces jeunes. La volonté est d'inscrire le jeune dans « le droit commun de l'accueil » tout en préservant les liens noués entre le jeune et les intervenants antérieurs. C'est la commission permanente de l'Aide Sociale de l'Enfance qui pilote le processus de prise en charge de ces jeunes en grandes difficultés. Elle est constituée de représentants de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la pédopsychiatrie, de la psychiatrie adulte, d'un médecin référent de l'ASE, de la maison du handicap, de la Protection judiciaire de la Jeunesse et de l'Education Nationale avec deux membres du GAEJ et le directeur du GAEJ. Cette commission valide l'opportunité de l'entrée et la sortie du jeune de ce dispositif. Elle détermine aussi, les étayages à mettre à disposition des institutions engagées, elle est un espace de ressources et de créations, d'inventions de dispositifs innovants en réponse aux difficultés de ces jeunes.

La première inscription d'un jeune dans le dispositif GAEJ a été le 10/02/2012, depuis 19 jeunes ont été pris en charge, 6 en sont déjà sortis et 13 sont encore pris en charge : 4 dans un des établissements du GAEJ, 6 installés en hôtel, 2 en familles relais et un en appartement à l'AEPC.